

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION USG SQUASH

Madame Karine VANDERSTRAETEN, expose au Conseil :

L'association USG Squash va organiser pour la troisième année consécutive, un Open National de Squash masculin les 7 et 8 novembre 2026 à Gravelines.

Cette manifestation nationale va accueillir une cinquantaine de joueurs de squash venant de toute la France avec entre autres des joueurs de haut niveau.

Cette épreuve inscrite au calendrier fédéral représente un rendez-vous majeur pour les joueurs de squash de niveau national. Elle s'inscrit dans la politique sportive de la commune d'accueillir sur notre territoire des compétitions de niveau départemental, régional, national voire international. Elle contribue au rayonnement sportif de la ville en permettant notamment de valoriser son équipement sportif.

Cet événement attire des visiteurs (joueurs, entraîneurs, accompagnateurs, spectateurs) provenant de toute la région et favorise l'activité économique locale (hébergement, restauration, commerce).

Une dotation de plus de 3 500 euros est prévue par l'association afin de récompenser les vainqueurs de ce tournoi.

L'association, organisatrice de cette épreuve va également prendre en charge certains frais liés aux déplacements, à l'hébergement et à la restauration des 10 meilleurs joueurs ainsi que des juges arbitres et arbitres.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt pour la ville d'accueillir un tel événement et afin d'aider l'association USG Squash à faire face aux dépenses importantes liées à l'organisation de cet événement, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de **1 800 €**.

La commission municipale « Administration Générale - Finances - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à intervenir ;
- La dépense sera imputée à l'Article **65748** – Fonction **3** - Sous-Fonction **3272** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 JUIN 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Secrétaire de Séance,

Julien REYER

Représentant Sous-Préfecture le 23 JUIN 2026



Le MAIRE,

Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUIN 2026

Conseil Municipal convoqué le : 10 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 16 JUN 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Monsieur Julien VEYER Adjoint au Maire

Etaients présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoint au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Daniel WILMOT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET,

Madame Christelle DENEUVILLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Monsieur Daniel BOLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur ASSICE.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.